

## Cheminement lent

(à l'exception des cours d'instrument secondaire)

Nom de l'étudiant(e) : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

Instrument : \_\_\_\_\_

N° de cours : \_\_\_\_\_

Sessions : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Autorisation (signature) du professeur : \_\_\_\_\_

Autorisation (signature) du doyen : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Cheminement lent (leçons aux 2 semaines échelonnées sur 2 sessions) : l'étudiant(e) doit obtenir l'autorisation de son professeur en utilisant le présent formulaire qu'il (elle) doit retourner au secrétariat avant la fin de la période de modification au choix de cours. Le cours d'instrument secondaire ne peut être suivi en cheminement lent.

(L'étudiant(e) remet cette fiche à son professeur qui la propose à la direction deux jours avant la fin de la période de modification au choix de cours).